



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'ALLIER



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

PREFECTURE DE L'ALLIER

Mission interministérielle de coordination
Politique interministérielle emploi et insertion
Télécopie : 04.70.48.31.15
Courriel : pref-mic@allier.gouv.fr
Affaire suivie par Melle WILKINSON
Tél. 04.70.48.30.81

n° 1582 /2016

ARRETE
portant validation du conseil citoyen
de l'agglomération de Vichy
(quartier prioritaire Coeur d'agglo. - partie vichyssoise - QP003001)

Le Préfet de l'Allier

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, modifié par décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 (annexe 1), fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

VU le contrat de ville de l'agglomération de Vichy signé le 2 octobre 2015 ;

VU l'avis du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 25 février 2016 ;

VU la composition du conseil citoyen présentée par l'association du quartier des Graves/
Les Romains ;

VU la demande de validation du conseil citoyen du quartier Coeur d'agglo. (partie vichyssoise) formulée par le Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ;

.../...

ARRETE :

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

Collège des habitants : représentants titulaires

- Laetitia ARTIGUES
- Valérie BOURRACHOT
- Pascal CHATONNET
- Gilles COURT
- Laurence DENIS
- Maurice DITUAVAVA MILTONI
- Claire FONTENEAU
- Cyrille GIRARDOT
- Serge LABART
- Sylvie MAUBERT
- Jean-Claude QUINIOU
- Bernadette SEGUIN
- Marion YON
- Loïc YON

Collège des acteurs locaux : représentants titulaires

- Alfred BLASCO
- Martine BREDILLAT
- Elodie CHAUSSIN
- Marie-Thérèse COTTIER
- Anthony DAMMAN
- Martine ETIENNE
- Marie-Thérèse GAZET
- Evelyne GUYOT
- Denis HERMANN
- Danielle LAFON
- Pascale MEUNIER
- Déodat NEMETH
- Nicole LISTRAT
- Danielle GUINIOU

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

La structure porteuse : Association du quartier des Graves/Les Romains, domiciliée rue de Venise - « La Barak » 03200 Vichy, sera chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Allier et le Sous-Préfet de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

- Fait à Moulins, le 20 mai 2016

copie conforme à l'original

Le Préfet,

signé

Arnaud COCHET